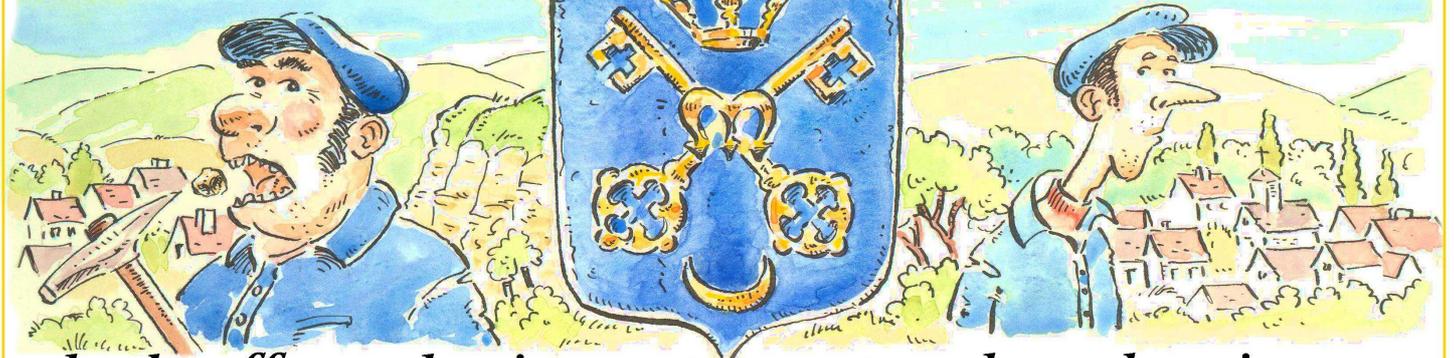


Dernières

Nouvelles



des bouffeurs de pierres...

et des culs pointus

Escherange-Molvange

2013

Bulletin municipal n°6 - Janvier 2014

Un peu d'Histoire

Saint Willibrord

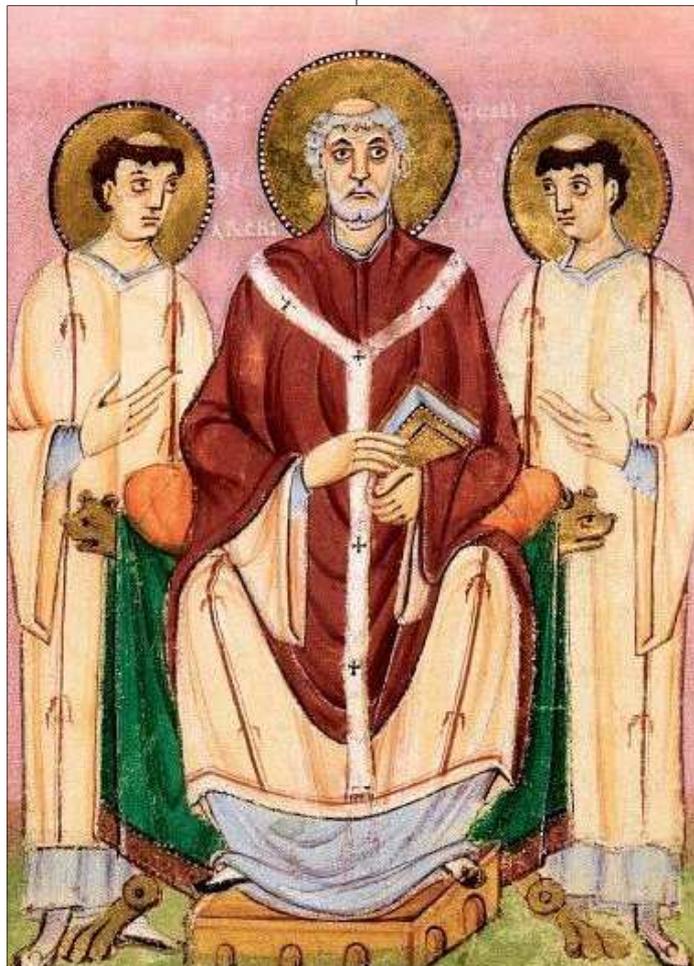
Le Saint Patron de Molvange, Willibrord a béni la source de Molvange, comme celle d'Echternach, qui depuis serait devenue miraculeuse en guérissant les maladies des yeux.

Saint Willibrord, originaire de l'Est de l'Angleterre, fut confié par sa famille au monastère de Ripon dirigé alors par Saint Wilfrid d'York.

En 690, on l'envoie évangéliser le nord des Pays-Bas avec onze moines anglo-saxons. Il acquiert l'amitié de Pépin le Bref, le père de Charlemagne, qu'il convertit et qui, à partir de ce jour, le soutiendra sans faillir. Fidèle à l'obéissance de l'Eglise, Willibrord se rend à Rome demander au Pape Serge 1^{er} un mandat officiel pour prêcher l'Evangile. Il sera nommé évêque d'Utrecht aux Pays-Bas et fondera l'abbaye d'Echternach au Luxembourg.

Un jour que Willibrord était fatigué de ses voyages, il se reposa à Molvange. Il se montra si touché de l'accueil qui lui fut réservé par les Molvangeois qu'il voulut avoir un geste de remerciement. On lui parla d'une source à laquelle l'évangéliste de la Saxe donna sa bénédiction.

Cette bénédiction a-t-elle rendu l'eau miraculeuse ?



Longtemps les fidèles en furent persuadés : l'eau de la source guérissait les maladies des yeux.

Les souvenirs qui restent de son passage et de son héritage voudraient pourtant que cette source sorte de l'anonymat et redevienne un jour un lieu de pèlerinage... comme à Echternach.

Depuis le XV^{ème} siècle et jusqu'au début du XX^{ème} siècle, tous les mardis de Pentecôte, les fidèles des pays frontaliers se recueillaient devant le tombeau de Saint Willibrord, à Echternach. En procession, ils gagnaient la seconde étape du pèlerinage, la source miraculeuse de Molvange, que le saint évangéliste

avait béni et qui possédait, disait-on, des vertus curatives.

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

2014, année d'élections municipales, impose un devoir de réserve.

Néanmoins, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont permis de faire évoluer l'image de notre village tout en lui préservant les valeurs fondamentales d'un petit bourg où il fait bon vivre.

Ces changements sont le résultat du travail au quotidien de l'équipe municipale qui s'est fortement investie à faire aboutir les engagements annoncés en 2008.

Je tiens à y associer tout le personnel communal qui a toujours répondu présent aux nombreuses sollicitations et qui a accepté les remises en question nécessaires à notre modernisation.

2

Bien sûr, je ne voudrais pas oublier les nombreux Escherangeois, Escherangeoises, Molvangeois, Molvangeoises qui par leur contribution ont également permis d'atteindre ce résultat.

Puisque la conjoncture est difficile, c'est le moment où, plus que jamais, il nous faut construire du bonheur avec ce que nous avons et surtout il nous faut le partager.

Le Conseil municipal et moi-même souhaitons aux entrepreneurs qui résident ou travaillent dans la commune de prospérer dans leurs activités, afin de pouvoir, le cas échéant, offrir du travail.

Nous souhaitons aux dirigeants des associations de réussir tous leurs projets et de contribuer ainsi à offrir la joie de vivre dont nous avons tous besoin.

Et enfin à chacune et à chacun d'entre vous, ainsi qu'à vos proches, nous souhaitons une excellente année 2014. Une année de santé, de bonheur et de prospérité.

Patrick Baily



Sommaire

Le mot du maire.....	2
Etat Civil	3
Mission Locale	3
Dans nos fofôts	4-5
Travaux	6-7
CCCE sur la commune.....	8-9
CCCE et la voirie verte	
Tour de Moselle	
CCCE et l'aménagement des voiries	
Civisme.....	10
Sécurité - Les détecteurs de fumée..	11
L'école «la Clé des Champs»...12-13	
Le périscolaire avec ECLOS.....	14
Cadre de Vie.....	15
Le Mot des Associations.....	16-18
ASEM	
EML	
Teens & Co	
Le Conseil de Fabrique.....	19
Manifestations communales	20-21
Infos Pratiques	22-24

Bulletin officiel
de la commune d'Escherange
communescherange@wanadoo.fr
03.82.50.61.30

Directeur de la publication :
Patrick BAILY

Conception, rédaction :
Commission Communication

Mise en page :
Rita RAU

Photographies :
Commission Communication, école,
périscolaire, associations

Impression :
Ets. L'HUILLIER, Florange

Tirage : 350 exemplaires

Date de parution : Janvier 2014

Naissances



Djany MAGNANELLI

née le 20/01/2013
13, rue du Berger
MOLVANGE



Valentin BERLAND

né le 17/09/2013
9, domaine de Molvange I
MOLVANGE



Antoine WEIS

né le 23/09/2013
18, rue du Moulin
MOLVANGE

Mariages



29/03/2008

Stéphanie MAX et
Alain SPECHT



26/10/2013

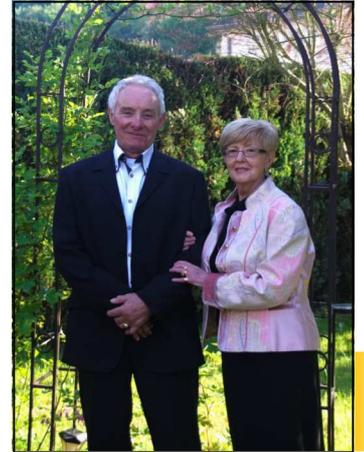
Laetita BRION et
Steve STEPHAN



09/11/2013

Corinne SAËZ et
Beniamino COMMISSO

Noces d'Or



07/06/1963-07/06/2013

Raymonde ETTINGER
et
Norbert SCHWEITZER

Décès

- Victorine SCHWEITZER
née CLEMENT 20/01/1923 - 25/05/2013
- Gérard GIRO
17/12/1945 - 07/10/2013

Mission Locale



Permanence du bus de la Mission Locale Calendrier de début 2014

Mercredi 26 février 2014, de 14h00 à 14h45
Mercredi 9 avril 2014, de 14h00 à 14h45
Mercredi 21 mai 2014, de 14h00 à 14h45

Devant la mairie d'Escherange

A la Mission Locale Mobile Rurale les jeunes trouveront :

- un soutien dans leurs démarches liées à la vie quotidienne (accès au logement, à la santé, au permis de conduire, à la culture, ...),
- un soutien dans une démarche d'orientation et de validation d'un projet professionnel (choix d'un métier, d'une formation, stages en entreprise, ...),
- un accompagnement vers et dans l'emploi (élaboration de CV, de la lettre de motivation, simulation d'entretien d'embauche, suivi dans l'entreprise,).

Dans nos forêts

La forêt communale d'Escherange en 2013

Bilan d'exploitation de l'hiver 2012-2013

La commune n'avait pas souhaité couper d'arbres dans le suivi normal des coupes prévues à l'amé-



nagement forestier, au vu des chablis (arbres cassés, déracinés) dus aux vents violents de 2012.

On a ainsi mobilisé 613,78 m³ (375,22 m³ de bois d'œuvre utilisé en grande partie par des scieries françaises et 238,46 m³ de bois d'industrie à destination de la papeterie de Virton), générant une recette brute de 31.530,22 € mais aussi -17.443,97 € de frais d'exploitation. Ces arbres étaient éparpillés sur 152 ha (sur les 255 ha de forêt communale), soit en moyenne 4 m³ par hectare. La recette nette est de 14.086,25 € (frais d'exploitation déduits) soit



Jérôme REMY
Garde Forestier



22,95 € par m³ vendu toutes qualités confondues.

Il était nécessaire de commercialiser rapidement ces bois car ils auraient fini par se déprécier.

4

Complément de plantations

Un regarnis de plantation a été réalisé P1 (route de Molvange à Volmerange) et 14p (route d'Escherange à Rochonvillers) soit environ 619 plants mis en place (235 € à la charge de la commune, le reste à la charge de la pépinière pour la garantie



de reprise des plantations faites en 2012).

La plantation a eu lieu les 28 et 29 novembre 2013 dans de bonnes conditions.

Revente de bois interdite

La loi du 12/07/2010, dite Grenelle 2 n°2010-788, article 93, rappelle que la revente de bois de chauffage est interdite. C'est pour répondre au problème d'un marché parallèle de bois qui se mettait en place au détriment de la filière bois, avec une perte de revenus pour les communes forestières. De plus l'acheteur privé n'est pas censé revendre le bois puisqu'il n'est pas enregistré dans les services administratifs en tant que commerçant.

La commune vend du bois à ses habitants pour assurer leur chauffage et non pour que ceux-ci en fassent le commerce au préjudice des intérêts de la commune. Cela pourrait être qualifié de détournement de biens d'une personne constituant un délit d'abus de



confiance, réprimé par le code pénal.

Sécurité des particuliers

La responsabilité de l'ONF et celle de la Collectivité sont engagées dans le cas de l'exploitation des lots de bois de chauffage par les particuliers.

Pour des raisons évidentes de sécurité, il n'est cédé aux particuliers que des bois dont les caractéristiques d'exploitation ne présentent pas de dangers tels que seuls les professionnels de l'exploitation forestière peuvent être à même de réaliser les travaux de manière sûre. De plus, les risques et les règles de sécurité inhérents à ces activités doivent être systématiquement rappelés et il convient de s'assurer que chaque particulier en a bien pris la mesure.

Au niveau juridique, il est important de noter que l'affouagiste/le cessionnaire se trouve dans la situation d'un particulier travaillant pour son propre compte dans sa propre forêt.

Aussi, les affouagistes restent seuls responsables de leurs agissements, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'affouagiste lui-même, mais aussi celle des tiers.

Dans ce cadre, et sous réserve des précautions précédemment énon-

cées, l'ONF et la collectivité sont dérogés de toute responsabilité en cas d'accident.

Les principaux critères de dangerosité à retenir sont les suivants, cette liste n'étant bien entendu pas exhaustive :

- diamètre de l'arbre à 1,30 m du sol supérieur à 30 cm,
- arbre encroué,
- penchant (écart par rapport à la verticalité) supérieur à 20°,
- chandelle,
- présence de grosses branches sèches sur l'arbre à abattre ou à proximité.

Professionnel ou non, vous travaillez en forêt... pensez à votre sécurité et à celle des autres

5

Les accidents liés à l'exploitation forestière sont une réalité. Pour preuve ces statistiques des salariés déclarés à la MSA :

chocs	30 %
chutes	20 %
effort musculaire	18 %
coupures	10 %
membres inférieurs	28 %
membres supérieurs	29 %
tête	10 %
yeux	8 %

La réglementation impose des équipements de protection individuelle tels que :

- le casque forestier,
- les gants adaptés,
- le pantalon anti-coupure,
- les chaussures ou bottes de sécurité.

Le matériel utilisé doit répondre à la conformité européenne (CE).

En cas d'accident :

 des pompiers	18
 du SAMU	15
 depuis un mobile	112

Le message d'appel devra préciser :

- le lieu exact de l'accident,
- le point de rencontre à fixer avec les secours,
- la nature de l'accident,
- la nature des lésions constatées,
- toute situation particulière qui paraîtra utile de signaler.

Ne jamais raccrocher en premier.



Tout ce qu'il ne faut pas faire

- *Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe.*
- *Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail.*
- *Placez, dès votre arrivée sur le chantier, votre véhicule en bonne position de départ.*

Travaux

Création de places de parking devant la mairie

Devant l'encombrement de voitures aux heures de sortie de l'école, quatre places de stationnement ont été réalisées en lieu et place de sapins devenus trop encombrants.



Achat d'un nouveau véhicule

Lors du contrôle technique de la camionnette de la commune effectué en avril 2013, de trop nombreux défauts ont été détectés nécessitant un investissement financier important.



6

Nous avons donc opté pour l'achat d'une camionnette d'occasion.

Mise en place de nouveaux arrêts de bus

Dans le cadre des travaux d'aménagement des voiries d'intérêt communautaire à Escherange et Molvange, de nouveaux arrêts de bus ont été installés en remplacement des anciens en bois devenus vétustes.



Les nouvelles recommandations imposent un quai d'embarquement surélevé avec des bordures hautes sur plus de 8 m de long pour l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et un emplacement de 20 m pour stationner le bus en ligne droite (longueur du bus). Les deux arrêts ont été déplacés pour répondre à ces exigences de sécurité.



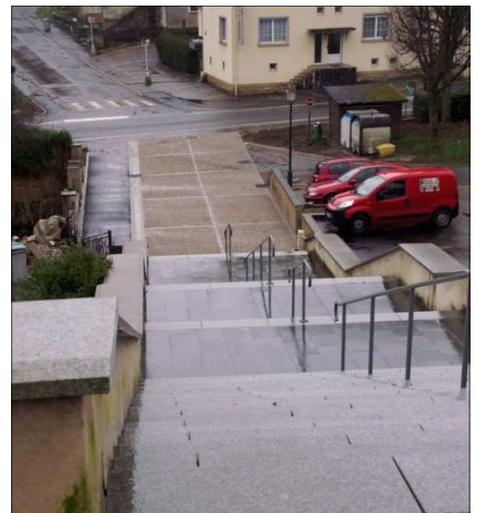
Autres travaux

- Pose de robinets thermostatiques sur tous les radiateurs de l'école.
- Remplacement d'un banc sur la route de Rochonvillers.
- Reprise d'enrobés (macadam) dans la rue de l'Aubépine.
- Installation d'un banc sur la voirie verte reliant Volmerange-les-Mines à Molvange.
- Suite à des fuites constatées dans l'église, réfection de la toiture terrasse avec réalisation d'une nouvelle étanchéité, en collaboration avec le Conseil de Fabrique.
- Travaux d'aménagement intérieur dans les anciens WC extérieurs de l'école, mis à disposition des enseignantes et des associations, pour stockage.

Aménagement de la "rue de l'Eglise"

La municipalité, en coordination avec les travaux de la CCCE, a réalisé l'aménagement en béton lavé de la rue de l'Eglise finalisant le secteur et permettant la liaison entre les escaliers de l'église et la rue Principale.

Des malfaçons ont été constatées, l'ensemble du chantier a été refusé et sera entièrement repris au printemps.



Pose de nouveaux candélabres

La municipalité a profité des travaux d'aménagement des entrées d'Escherange et Molvange par la CCCE pour mettre en place un nouveau type d'éclairage plus moderne. Le choix des candélabres s'est porté sur des mats en fonte

d'aluminium surmontés de lanternes à LED de couleur blanc froid permettant un éclairage de qualité et utilisant une technologie à basse consommation. L'objectif de ce type d'appareillage est d'éclairer en priorité le domaine public.

La phase 2 des enfouissements à Molvange est en cours. La 2^{ème} tranche d'Escherange sera engagée dans le 1^{er} semestre 2014 et achèvera l'aménagement de toute la traverse de nos 2 bourgs, finalisant le renouvellement complet de l'éclairage public de la voirie départementale.



Construction d'un nouvel atelier communal

Le 10 décembre dernier, un permis de construire a été déposé pour la construction d'un nouvel

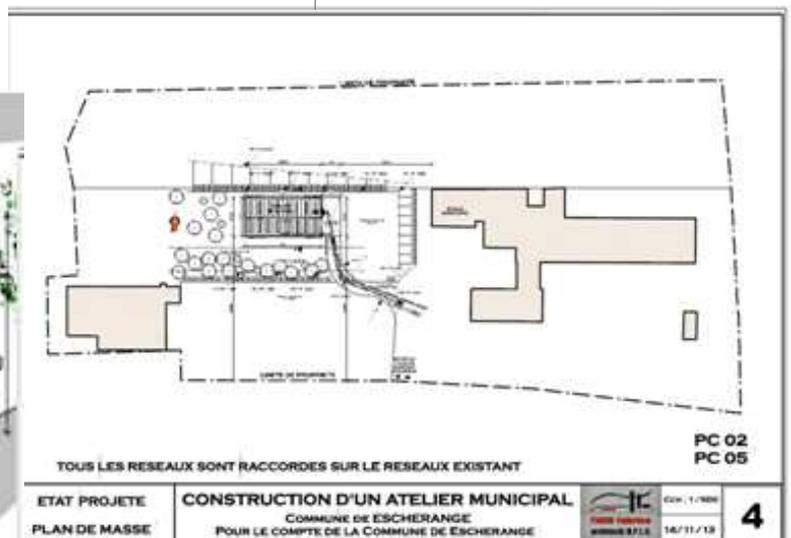
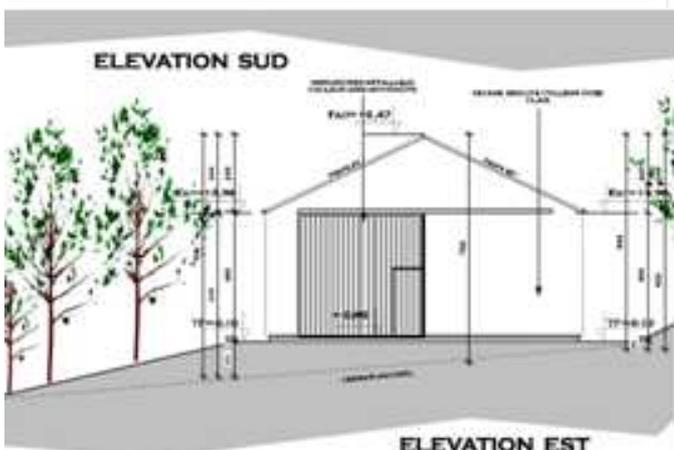
atelier municipal d'une superficie de 200 m².

Ce nouvel équipement sera situé à l'arrière du cimetière d'Escherange en préservant la haie de sapins existante.



65 % des investissements seront couverts par les subventions octroyées par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, par l'Etat et par notre députée Anne GROMMERCH.

L'intérêt de ce secteur est de centraliser les équipements communaux et de pouvoir profiter de tous les raccordements existants (eau, électricité, ...)



TOUS LES RESEAUX SONT RACCORDES SUR LE RESEAU EXISTANT

ETAT PROJETE CONSTRUCTION D'UN ATELIER MUNICIPAL
PLAN DE MASSE COMMUNE DE ESCHERANGE
POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE ESCHERANGE

16/11/13

CCCE et la voirie verte

Voie Verte Volmerange - Escherange

- 790 ml d'enrobés pour le Kirmeck et 100 ml pour l'antenne vers le lotissement de l'Aubépine
- pose de gaines en prévision de la pose de la fibre optique
- intervention en coordination avec ErDF pour la mise en place d'un câble HTA souterrain (20.000 V) en continuité des travaux engagés depuis Volmerange



La CCCE, qui a porté ce projet en maîtrise d'ouvrage, a investi à elle seule pour l'aménagement de la voie verte de Molvange à Escherange, la somme de 142.000 € TTC dont 25.000 € pour la mise en place d'une passerelle qui enjambe le ruis-



L'an dernier, nous évoquions dans cette page la réalisation de la 1^{ère} tranche de la voie verte reliant Molvange à Volmerange dont les travaux s'étaient achevés en juin 2012.

8

2013 aura permis de réaliser le second tronçon reliant Molvange à Escherange.



seau permettant ainsi de relier le Kirmeck en son milieu au lotissement de la rue de l'Aubépine

La réception des travaux a été refusée, car des malfaçons ont été constatées sur certains tronçons, elles devront être reprises au printemps.

Tour de Moselle

Départ du contre la montre des plus ardues au départ d'Escherange

La pluie, invitée surprise de l'édition 2013 du Tour de Moselle n'a pas empêché les nombreux spectateurs d'assister à une journée de haute voltige....



Un contre la montre des plus ardues, dont le départ était donné à



Escherange, attendait les cyclistes le matin avec le mur d'Ottange avant l'étape en ligne de l'après-midi qui a traversé, en plus de la montée du St Michel, l'ensemble des communes du territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.



Pour patienter, les spectateurs ont eu droit à de nombreuses activités organisées par la CCCE au Gymnase Communautaire à Kanfen en partenariat avec le Vélo Club d'Hettange-Grande, l'AS Kanfen et Eclous !



CCCE et l'aménagement des voiries

2013, année de réalisation des aménagements des 2 entrées de ville d'Escherange et Molvange par la CCCE

La politique d'aménagement des Voiries d'Intérêt Communautaire déployée par la CCCE répond à 3 objectifs.



1. Apporter une notion de qualitatif aux travaux engagés.



2. Préserver ou mettre en place des espaces sécurisés pour que les piétons cohabitent avec les véhicules dans les meilleures conditions.

3. Utiliser des matériaux durables qui, bien que représentant un coût supérieur de manière immédiate, seront beaucoup plus rentables sur le long terme puisque réutilisables.

Les travaux en chiffres



Le chantier qui a duré près de 7 mois a mobilisé 760.000 € TTC de crédits communautaires pour notamment :

- la pose de 1.500 ml de bordure,
- la pose de 4.000 ml de pavés,
- la réalisation de 1.610 m² d'enrobés, 1.090 m² de béton désactivé
- l'aménagement de 3.000 m² d'espaces verts....



Valorisation du village

Entrée de territoire de la CCCE, Escherange-Molvange permet de passer du « plateau » au Grand Duché de Luxembourg....

Cet axe est donc particulièrement prisé par les travailleurs frontaliers.

Le chantier a donc été annoncé dans la presse quotidienne régionale, les réseaux sociaux (page et groupe CCCE sur Facebook) mais aussi sur Lor.FM, radio favorite des automobilistes pour le trafic info dans le Nord Mosellan.



Civisme

Rappel des règles de bien vivre ensemble

Concernant le bruit :

Les travaux bruyants (outillages à moteur...) ne sont possibles que :

les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h00

de 14h30 à 19h30

les samedis :

de 9h00 à 12h00

de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés :

de 10h00 à 12h00



(Art. 5 de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1990 modifié par l'arrêté préfectoral du 30 juillet 1990)

Concernant les voies publiques :

Pour la sécurité, pour une circulation aisée des usagers et un bon entretien de ces lieux, il est indispensable de laisser libres les trottoirs et les routes.



Concernant le feu de jardin :

Il est interdit les dimanches et jours fériés.

(Arrêté municipal du 18 août 2004)

Concernant les animaux de compagnie :

Les déjections des animaux, en particulier celles des chiens et des chats doivent être aussitôt ramassées par leur propriétaire ou possesseur.



(Art. 26 du règlement sanitaire départ.)

L'accès des aires de jeux est interdit aux animaux.



(Art. 97 du règlement sanitaire départ.)

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.



(Art. 99.6 du règlement sanitaire départemental)

Concernant les feux d'artifice :

L'utilisation de feux d'artifice par les particuliers provoque de plus en plus souvent des nuisances sonores. Mal utilisées ou contrôlées, les fusées peuvent se révéler dangereuses pour l'entourage. Il faut rester très vigilant.



Si le feu d'artifice est tiré sur le domaine public, une autorisation doit être demandée en mairie.

Concernant le sel de déneigement :

Nous vous rappelons que le sel de déneigement est mis à disposition pour le domaine public.



Concernant les poubelles :

Les poubelles ne doivent pas rester sur la voie publique. Il faut les sortir la veille du jour de ramassage au soir (après 18 heures) et les rentrer le plus rapidement possible après la collecte.



Concernant les sacs de tri :

Pour les mêmes raisons de sécurité, d'hygiène et d'esthétique, il est souhaitable de ne pas laisser en dépôt sur les trottoirs les sacs de tri sélectif mais de les sortir juste avant le ramassage. Si vos sacs ont été abîmés ou éventrés, il vous faudra ramasser les débris répandus.



Un petit effort de la part de chacun pour le bien être de tous !

Sécurité - Les détecteurs de fumée



Installation de détecteurs de fumée obligatoire à partir du 8 mars 2015

Le 9 mars 2010, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la loi n°2010-238 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation. L'arrêté du 5 février 2013 précise tous les détails nécessaires à leur mise en place.

Obligation pour qui ? Locataire ou propriétaire ?

- L'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire doit installer au moins un détecteur de fumée dans son appartement ou maison.
- Dans certains cas, l'obligation incombe uniquement au propriétaire : locations meublées, locations saisonnières, foyers et les logements de fonctions.

Que doit-on faire exactement ?

- Il faut installer au moins un détecteur de fumée chez soi et dans les résidences secondaires.
- Il faut prévenir son assureur habitation de cette nouvelle installation, en lui fournissant une facture attestant de l'achat d'un équipement conforme à la loi.
- Il faut veiller au bon fonctionnement et entretien de tous les détecteurs installés.

Quel détecteur choisir ?

- Le texte de loi rappelle qu'au minimum un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) aux normes NF EN 14604 doit être présent dans chaque habitation.



A noter :

Le risque en cas de non installation d'un détecteur de fumée est important, une franchise de 5.000 € sera appliquée par les assureurs en cas de sinistre.

Au contraire, les assureurs ont la possibilité de baisser la prime d'assurance.

**Date limite pour s'équiper :
8 mars 2015**



**1 INCENDIE
EN FRANCE
TOUTES LES
2 MINUTES**



L'école "la Clé des Champs"

Les effectifs de l'école primaire à la rentrée 2013 sont à peu près stables, soit 54 élèves au total.

Enseignantes en maternelle :

Mme MATTALIANO (le lundi, mardi et jeudi) et Mlle SCHLIN-KER (le vendredi)
ATSEM : Mlle Fanny SCOTTO

Enseignantes en élémentaire :

CP-CE1 : Mme CARDET (jeudi et vendredi) et Mlle SCHLIN-KER (lundi et mardi)
Cycle 3 : Mlle GIGLEUX

Les effectifs de la rentrée 2013 :

Classe de maternelle : 20 élèves
(6 petits, 6 moyens, 8 grands)

Classe de CP-CE1 : 16 élèves
(7 CP, 9 CE1)

Classe de CE2-CM : 18 élèves
(6 CE2, 6 CM1, 6 CM2)

Les effectifs restent à peu près stables, soit 54 élèves.

L'année scolaire 2012-2013 sur le thème de la découverte des Arts et du Patrimoine

Suite à la visite de l'exposition du peintre régional Claude WEISBUCH au château de Malbrouck en novembre 2012, les élèves des trois classes

de l'école ont travaillé durant l'année scolaire sur différentes techniques artistiques, nouvelles pour certaines.



Les 6 et 7 mai 2013, les élèves de la grande section de maternelle au CM2 sont partis deux jours à Paris en classe découverte « patrimoine ». Ils ont pu visiter les grands monuments et les sites incontournables de la capitale : le musée du Louvre et le Museum d'Histoire Naturelle, mais aussi l'Île de la Cité, les



Champs Elysées et bien sûr la Tour Eiffel.

L'année scolaire 2012-2013 s'est achevée comme tous les ans par un spectacle fin juin, présenté par toutes les classes de l'école, sur le thème de... Paris bien entendu !

L'année scolaire 2013-2014

Petite entrée en matière sportive mi-septembre pour les élèves du cycle 3, qui ont eu la chance d'être invités au Golf de Preisch par la Communauté de Commune de Cattenom et environs, dans le cadre du Citadel Trophy International, pour y découvrir ce sport et rencontrer des joueurs professionnels et amateurs. Une belle journée dans un cadre magnifique !

Mais le principal projet pédagogique de l'année 2013-2014 porte sur l'alimentation et l'équilibre alimentaire. Dès le 24 septembre, les élèves se sont rendus au moulin de Buding où ils ont pu fabriquer de l'huile de noix et de la farine, mais aussi découvrir les incroyables engrenages qui permettent au moulin de fonctionner.

Puis le 14 octobre, nos chères têtes blondes se sont transformées en chocolatiers le temps d'une journée, lors de l'intervention à l'école d'un couple de chocolatiers professionnels : quelle expérience délicieuse ! A l'occasion de la semaine du goût, du 14 au 18 octobre, les élèves ont préparé ensemble des petits-déjeuners équilibrés, qu'ils ont partagés chaque matin à l'école.

L'année 2013 s'est achevée en décembre avec la participation de



l'école au Téléthon, sous le signe de l'alimentation bien sûr : le 6 décembre, les élèves ont préparé diverses soupes de légumes, vendues au profit du Téléthon. L'après-midi, ils ont accueilli chaleureusement les coureurs du Téléthon, avant de recevoir la visite de St Nicolas et du Père Fouettard : quelle fin d'année riche en événements !

L'Association Sportive et Socio-Educative

L'Association Sportive et Socio-Educative - ASSE

L'ASSE de l'école, sous l'impulsion de quelques parents très motivés et de plus en plus nombreux, a organisé divers événements au cours de l'année afin de financer les sorties scolaires des élèves.

Des animations pour les enfants

Après le succès rencontré les deux dernières années par cette manifestation, l'association a organisé le samedi 16 février 2013 la troisième édition du carnaval des enfants, goûter organisé et animé

par l'équipe de parents. A vos déguisements pour la prochaine édition le 22 février prochain !

En 2013, l'ASSE a innové en avril avec une soirée « pizza »,

qui a rassemblé ses plus fidèles membres et leurs amis dans la convivialité et la bonne humeur.



La vente de sapins de Noël a été reconduite cette année encore et le sera sans doute encore en 2014, et le marché de Noël de l'école a laissé sa place cette année à un marché de Pâques, qui aura lieu le samedi 12 avril 2014.

13

La fête de l'école, moment fort de l'année



L'événement majeur de l'année scolaire 2012-2013 pour l'ASSE demeure l'organisation de la fête de l'école le samedi 22 juin dernier, qui a débuté le matin



par un spectacle donné par les enfants de l'école sur le thème de Paris et préparé avec les enseignantes, suivi d'une kermesse l'après-midi, organisée par les parents d'élèves, avec restauration chaude à midi.



La kermesse de l'école est prévue quant à elle le samedi 28 juin 2014. A vos agendas !

Le périscolaire avec ECLOS

Nature et Savoir-Faire

La saison 2012-2013 était sur le thème **nature et savoir-faire**. Justine, Myriam et Rachelle ont proposé aux enfants des ateliers de création et d'expression corporelle.



Les enfants ont participé à divers ateliers au cours de l'année comme :

- du bricolage sur le thème de la "nature et du recyclage" (récup'),
- un atelier "peinture à l'huile" pour les grands,
- "peinture libre" pour les petits,
- un atelier d'"initiation à la couture, tricot, crochet",
- un atelier "danse africaine" avec les animatrices, Justine, Myriam et Rachelle.



Nature et Recyclage

En 2013-2014, la **nature et le recyclage** sont toujours à l'honneur. Pour cette nouvelle rentrée, Anne-Catherine rejoint l'équipe d'animation. Elle remplace Myriam qui a quitté son poste après 9 ans de services au sein de l'association ECLOS Escherange.



- le lundi, **Sport-Jeux Collectifs** avec apprentissage de jeux coopératifs,
- le mardi, **atelier Récup'Art**, atelier créatif à base de matériaux de récupération (sensibilisation au recyclage),
- le jeudi, **atelier Cuisine**, préparation du goûter du vendredi et sensibilisation aux fruits de saison,
- le vendredi, **atelier Déco Nature**, création artistique à base d'éléments naturels.



Nouveau ! A partir du mois de janvier 2014, changement d'ateliers :

- le jeudi soir : atelier sur le thème "des bourdons et des bourdonnes" avec l'association Apicool de Manderen,
- le vendredi soir : peinture acrylique/huile pour les grands et peinture pour les petits.



Nettoyage de printemps

Les abords des routes de notre commune ont été nettoyés par plus d'une quinzaine de citoyens le 13 avril. Malheureusement, cette année encore, la collecte a été conséquente. Après le travail, le réconfort !



Tous se sont retrouvés autour d'un repas convivial.



Ouverture du parc de jeux

Le printemps étant en retard, le gazon du parc a tardé à se développer. Les enfants ont enfin pu l'inaugurer mi-juin.

Grâce à son implantation attenante à l'école, tous les enfants de la commune peuvent profiter au maximum des belles structures, y compris pendant les récréations devenues ainsi encore plus agréables !



Plantations 15



La deuxième partie de la haie du cimetière de Molvange a été remplacée. Les essences choisies devraient permettre une longue durée de floraison et une présence agréable même en hiver.

Décorations

Notons la présence devenue désormais traditionnelle dans notre village, de petits arbres de Pâques et de majestueux arbres de Noël.



Un grand merci à M. Paul SCHMIDT pour son investissement et la qualité de son travail au sein de la commune.

Le mot des associations

A.S.E.M - Amicale Sportive Escherange-Molvange

Les quilles, l'activité principale

L'A.S.E.M. participe au challenge dit « Franco-Lux » organisé à tour de rôle par l'une des équipes participantes.

Pour la saison 2012-2013, l'équipe 1^{ère} a terminé 2^{ème} à 1 point derrière Cattenom (équipe organisatrice), l'équipe 2 finissant avant

dernière sans avoir démérité pour autant.

L'A.S.E.M. a tenu son assemblée générale le 16 février 2013, puis les membres, joueurs et leurs épouses, se sont retrouvés plus tard dans la saison pour plus de convivialité autour d'un bon repas

et d'une partie de quilles.

Les jours d'entraînement restent inchangés, en l'occurrence le mardi et mercredi de 20h00 à 22h00 et cela à partir de début août au café la Cigogne à Kuntange. Matches les vendredis à 20h00.

Loisirs en 2013

Depuis sa création, l'A.S.E.M. organise pour ses membres, adhérents et sympathisants, différentes sorties. Pour 2013, un séjour du 17 au 28 mai 2013 à Riccione avec excursions à Ravenna, San Marino, Grottes de Frassisi, Assisi, etc....



...au mois de septembre, les 21 et 22, un week-end en Forêt Noire avec visite guidée de Freiburg, du Titisé, de la verrerie de Wolfach ainsi que du musée en plein air de Vogtsbauernhof.



Autre sortie 2013

- Le 19 octobre 2013, sortie traditionnelle au cabaret Royal Palace de Kirrwiller.

Loisirs et détente prévus en 2014

- La grande excursion se fera du 28 juin au 5 juillet 2014, dans le Languedoc : du Canal du Midi à Aigues Mortes. Au programme, visite de Saint Guilhem du Désert, de Sète, d'Adge, d'Aigues Mortes, ballade en mer à la découverte des côtes et du fort de Brescou, ...
- Les 12 et 13 avril 2014 nous mèneront à Amsterdam pour la visite de la ville et au parc du Keukenhof.
- Un week-end pour le Marché de Noël à Cologne.
- Probablement une sortie au Royal Palace à Kirrwiller.

Membres à l'honneur

Un cadeau a été remis lors du repas annuel à M. Alcide BRITTEN pour 40 ans de service dans l'Amicale.

Côté pratique

Toute personne désireuse de se joindre à nous peut prendre contact avec le Président.



A.S.E.M.

Président :

Jean-Paul KUCKWICH

Siège social :

11, rue des Ecoles
57330 ESCHERANGE
tél. : 06.83.54.10.39
03.82.50.60.03

Le mot des associations

E.M.L - Escherange-Molvange Loisirs

La convivialité est le maître-mot de l'association. Se retrouver entre amis et voisins pour partager de bons moments, organiser des manifestations pour réunir la population, tels sont nos objectifs. La famille ne demande qu'à s'agrandir, rejoignez-nous !

Les animations

Concept auquel nous nous sommes déjà essayé en 2012, le Bistrot Lorrain peine à trouver un public, malgré 2 nouveaux essais les 20 janvier et 6 octobre 2013.



C'est pourtant un moment plaisant où l'on peut faire de

nouvelles connaissances autour d'un jeu de cartes ou de société. Il y en a pour tous les âges et tous les goûts.



Décidemment, la météo a décidé de perturber l'organisation de notre traditionnel vide-grenier. Annulé en 2011, un peu moins pire en 2012, malgré une averse vers 14h00 qui en a découragé plus d'un, 2013 n'a pas fait exception : installation sous la pluie pour quelques courageux exposants venus débiter leurs objets sur le terrain de sport entre les 2 villages. Ambiance humide à l'extérieur mais avec des exposants très motivés qui ont fait des affaires !



17

La convivialité

Nous ne manquons pas une occasion du calendrier pour nous retrouver - partage de la Galette des Rois, notre assemblée générale à la Chandeleur et dégustation du Beaujolais Nouveau.



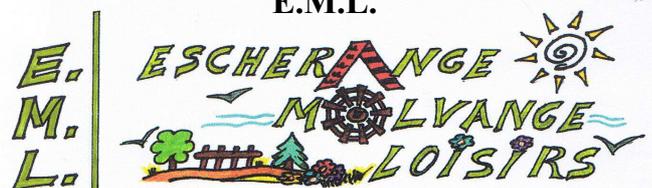
Après nous être restaurés, la soirée se prolonge tard autour de jeux de cartes.



Moment clé de la saison, le temps d'un week-end, nous sommes partis en croisière sur le Rhin.



E.M.L.



Présidente : Rita RAU

13, rue de l'Aubépine 57330 ESCHERANGE

Tél. : 03.82.50.60.28

Le mot des associations

Teens & Co

Pour sa deuxième année d'existence pleine, Teens & Co a pris son essor. Une trentaine de personnes en moyenne participent une fois par mois à des activités diverses et variées, au choix des ados.

Les soirées

Toutes les occasions sont bonnes pour faire la fête ! Nouvel An, soirée jeux de société pour l'Epi-

phanie, soirée déguisée pour Carnaval, Crêp' Party pour Halloween.



Le 21 avril 2013, en collaboration avec M. BOUDRENHIEU, l'association a organisé une marche à la découverte du patrimoine militaire de nos forêts.

Pour la 2^{ème} année consécutive, ce sont les ados qui ont organisé le Feu de la Saint Jean, le 29



Les manifestations dans le village

juin dernier. Une belle soirée qui a réuni la population autour d'un feu festif. Les enfants ont apprécié la marche aux lampions.



Les sorties

Les sorties en 2013 ont été très variées : laser game, vélorail à Vigy, accrobranche à Cattenom, journée kayak à Alle-sur-Semois, bowling à Foetz et patinoire à Kockelscheuer.



2014 va nous mener vers de nouvelles sensations.



Teens & Co

Président :

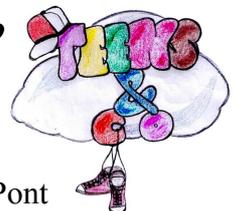
Paul PERRI

Siège social :

36bis, rue du Pont

57330 MOLVANGE

tél. : 03.82.50.28.96



L'association Le Kirmeck s'est dissoute. Le Comité a fait don de son actif de 2.168,73 € à Teens & Co. Un grand merci à eux ! Un grand merci aussi à la population pour son accueil lors de la vente des calendriers de l'association.

Le Conseil de Fabrique

2013, l'année de tous les changements

L'année 2013 fut, pour les paroissiens d'Escherange-Molvange, l'année de tous les changements. Nous avons changé de pape, d'évêque et de curé !

En effet, depuis le mois de septembre, nous avons la joie d'accueillir notre nouveau prêtre desservant : le Père Emmanuel BANASSIM, en mission depuis le Togo, et qui nous vient de la communauté de paroisses de Boulay.

Il remplace notre ancien curé, l'abbé Xavier CERECKI parti à

Condé-Northen.

De plus, suite au décès de M. Gilbert MARTIN, nous avons également un nouvel organiste.

Il s'agit de M. Jacques MULLER, d'Angevillers, qui vient bénévolement animer les messes et diriger la chorale.



2013, une année festive

Le 7 juillet, sous un soleil radieux, nous avons servi 90 tartes flambées au feu de bois, sur le parvis de l'église.



Le 10 novembre dernier, ce sont 60 personnes qui sont venues au repas paroissial concocté par notre cuisinier Sylvain, dans la Salle des Fêtes de Volmerange les Mines.



Remerciements

Il nous faut aussi remercier tous les gens d'Escherange et de Molvange qui nous accueillent si bien chaque année pour notre quête à domicile.

Qu'ils sachent que les dons récoltés servent à 100% à l'entretien, au chauffage et à l'embellissement de nos deux églises.

Composition du Conseil de Fabrique

Abbé Emmanuel BANASSIM : Membre de droit
M. le Maire Patrick BAILY : Membre de droit
M. Bertrand WALCKER : Président
M. Gilbert ROSSELET : Trésorier
M. Sylvain SCHAEFER : Secrétaire
Melle Félicie MARX : Assesseur
Mme Elisabeth HAUX : Assesseur

Contact : Bertrand WALCKER : 03.82.50.71.28
Presbytère de Volmerange : 03.82.50.61.13

Les horaires des messes sont affichés sur la porte de l'église à Escherange et sur le mur du cimetière à Molvange.

Manifestations communales

Café Klatsch

Rendez-vous des 65 ans et plus depuis 2009, les Café Klatsch réunissent entre 15 et 20 personnes tous les 2^{èmes} jeudis du mois dans la Salle du Conseil.



Belotte pour certains, rami pour d'autres, c'est l'occasion de partager un après-midi convivial entre voisins.



A 16h00, tous s'accordent une petite pause autour d'un café et d'une pâtisserie avant de reprendre les cartes jusqu'à 18h00.

Repas des Anciens

Dimanche 13 octobre, les seniors étaient invités au Repas des Anciens organisé par le CCAS de la commune, dans la Salle des Fêtes de Volmerange-les-Mines, gracieusement prêtée pour l'occasion.

Cette année, nous avons eu le plaisir de compter parmi nous l'Abbé BANASSIM, nouvellement missionné dans la paroisse.

Nous avons partagé un repas de fête concocté par le traiteur Antoine BENIÈRES avec nos doyens M. Raymond OOMS et Mme Paulette HENCK.



Le prochain repas est fixé à **dimanche 12 octobre 2014**, alors à vos calendriers !



Manifestations communales

Présentation du livre de généalogie des familles d'Escherange-Molvange

Romain WAGNER, un enfant du pays et membre de l'association généalogique basée à Yutz, a écrit un livre de généalogie sur les habitants d'Escherange-Molvange.



Ce livre retrace une partie de l'histoire locale.

Il est venu présenter son ouvrage à la population le 13 décembre dernier.

Cérémonie des Vœux

Le maire a présenté ses vœux à la population le samedi 18 janvier 2014 en présence de personnalités importantes pour notre commune.

A l'appui de la traditionnelle vidéo projection, les réalisations de l'année écoulée ont été présentées et de jeunes citoyens mis à l'honneur.

Suite à l'allocution, les nombreux participants ont discuté autour d'un buffet convivial. Nous avons tous pu apprécier ce moment d'échange riche et sympathique.

Téléthon 2013

Le 6 décembre dernier, le circuit pédestre Moselle-Nord a fait escale à Escherange.

A cette occasion et pour récolter des fonds, les enfants de l'école ont cuisiné des soupes qu'ils ont vendues au profit du Téléthon.



Puis, à l'arrivée des coureurs, les enfants les ont accompagnés dans leurs derniers mètres.

Lors du partage du verre de l'amitié, les enfants ont remis les dons récoltés au profit du Téléthon.



21

Visite de Saint Nicolas

Le 6 décembre, Saint Nicolas et le Père Fouettard ont rendu visite aux enfants de l'école.

Après une petite discussion avec chaque enfant, Saint Nicolas leur a offert un livre et des friandises.



Informations Pratiques

Horaires de mairie

Mardi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Vendredi
de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Permanence du Maire

Sur rendez-vous au 03.82.50.61.30.

E.mail

N'hésitez pas à communiquer votre adresse mail au secrétariat. Cela vous permettra de recevoir les infos plus rapidement.

Assistants Maternelles

Inès GIANESSI
40, rue Principale
57330 ESCHERANGE
tél. : 03.82.54.21.75

Evelyne LANGENFELD
5, rue de l'Aubépine
57330 ESCHERANGE
Tél. : 03.82.50.66.22

Nathalie MOULIN
3, rue du Génie
57330 ESCHERANGE
tél. : 03.82.56.31.68

Collecte des sacs jaunes

Les sacs jaunes sont collectés tous les **vendredis**. Sont uniquement concernés les boîtes métalliques, les briques de lait ou de jus, les cartons d'emballage ainsi que les bouteilles en plastique. Les flaconnages du jardin et du garage ne sont pas recyclables.

Les sacs jaunes sont distribués en mairie aux heures d'ouverture et doivent être réservés à cet usage.

La déchetterie

La nouvelle déchetterie de notre secteur vient d'ouvrir à d'Het-tange-Grande, 10 rue des Rossi-gnols.



Elle est prévue pour recevoir les déchets suivants :

- cartons,
- déchets ménagers spéciaux (DMS),
- déchets verts, pneumatiques,
- gravats inertes,
- ferrailles,
- piles et batteries,
- huile de friture et huile de vidange.

Un gardien est à votre disposition sur place pour vous guider et vous renseigner.

Horaires d'ouverture

lundi	9h00-11h45 et 13h00-17h45
mardi	9h00-11h45 et 13h00-18h45
mercredi	9h00-11h45 et 13h00-18h45
jeudi	9h00-11h45 et 13h00-17h45
vendredi	13h-17h45
samedi	10h-18h30 sans interruption

Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées tous les jeudis matin. Il est recommandé de sortir le conteneur la veille.

Cartes de bus

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont priées de se rendre en mairie afin de déposer leur avis d'imposition pour le renouvellement ou la création de leur carte de bus senior sur le réseau Citéline.

En cas de création, fournir une photo d'identité et un chèque de 7 €.

Eau

Il est rappelé aux administrés que la commune d'Escherange ne détient plus la compétence de l'eau depuis le 1^{er} janvier 2012 et que s'ils rencontrent des problèmes, il leur incombe d'appeler le SEAFF au 03.82.59.10.10.

Délivrance de passeport

Depuis l'apparition des passeports biométriques, ces derniers ne sont plus délivrés en mairie. Il faut donc vous adresser aux mairies de Thionville ou de Fameck pour leur obtention.

Le bois d'affouage

Les personnes désirant du bois de chauffage sont invitées à s'inscrire en mairie en précisant le nombre de stères désiré.

Le prix du stère est fixé à 32 € TTC. Le bois est à retirer par vos soins dans la forêt, ou par l'intermédiaire de professionnels résidant dans le village. Se renseigner en Mairie.

Nouvelle validité de la carte d'identité

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passera de 10 à 15 ans.

Attention, cette prolongation ne concernera pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valables 10 ans. Un décret vient en effet d'être publié en ce sens au Journal Officiel du 20 décembre 2013.

Cet allongement de 5 ans concernera à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013,

cette prolongation de 5 ans n'impliquera aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.

À noter : pour ceux qui souhaiteront voyager avec une CNI dont la date initiale de validité sera dépassée, il sera possible de télécharger prochainement sur le site du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur un document leur permettant de justifier de cette mesure auprès des autorités étrangères concernées.

Recensement de la population

Le recensement de la population se déroulera cette année sur la commune d'Escherange-Molvange, du 16 janvier au 15 février 2014.

Vous serez donc sollicités par les employés municipaux qui viendront à votre domicile afin de remplir les formulaires habituels envoyés par l'INSEE. Ils se présenteront une première fois et s'ils n'ont pas la chance de vous trouver, ils prendront rendez-vous avec vous par téléphone.

Ceux-ci seront munis d'une carte avec leur nom, prénom et photo afin d'éviter toute équivoque.

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales, même si elle est obligatoire, relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Pour être inscrit sur la liste électorale, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

- avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civiques et politiques,
- avoir une attache avec la commune, soit en y étant domicilié, soit en y résidant depuis 6 mois au moins de façon continue et effective, soit en y payant depuis 5 ans au moins la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

Pour être électeur, il faut remplir les conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être français (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complé-

mentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes,

- jouir de ses droits civiques et politiques,

A 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique.

Pour voter, il faut être inscrit ou avoir demandé son inscription sur les listes électorales de la commune avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Cas particuliers inscription l'année de l'élection

Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} janvier et le jour de

l'élection,

- personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier,
- militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier,
- acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier,
- recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier.

L'inscription se fait :

- soit en se rendant à la Mairie de votre domicile avec les pièces exigées, c'est-à-dire une pièce d'identité et un justificatif de domicile,
- soit par courrier en envoyant à la Mairie le formulaire d'inscription cerfa n° 12669*01 et les pièces exigées.

Recensement militaire

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou du consulat s'il habite à l'étranger). Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics.

Qui doit faire la démarche ?

- si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents,
- si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

Où se faire recenser ?

La démarche s'effectue en se rendant :

- à la mairie du domicile, si le jeune habite en France,
- au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.

Dans certaines communes, il est également possible de se faire recenser par internet.

Que faut-il déclarer ?

Lors du recensement, il convient de faire une déclaration sur laquelle sont indiquées les informations suivantes :

- le nom (nom de famille et éventuellement nom d'usage), les prénoms, la date et le lieu de naissance du jeune concerné, ainsi que les mêmes éléments concernant ses parents,
- l'adresse de son domicile,
- sa situation familiale, scolaire, universitaire ou professionnelle.

Quelles pièces fournir ?

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple)
- un livret de famille à jour.

Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

Quand se faire recenser ?

- Les jeunes Français de naissance doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire.
- Les jeunes devenus Français entre 16 et 25 ans doivent se faire recenser dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française.
- Les jeunes qui auraient pu répudier ou décliner la nationalité française, mais qui ne l'ont pas fait, doivent se faire recenser dans le mois qui suit leurs 19 ans.

Régularisation

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

Quels sont les effets du recensement ?

À la suite du recensement, la mairie (ou l'autorité consulaire) délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. La mairie (ou l'autorité consulaire) ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneuse-

ment. En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

À noter : la remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national.

Suite du recensement

- Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.
- Après le recensement, il est donc nécessaire d'informer les autorités militaires de tout changement de situation.
- Le recensement permet également l'inscription du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans, ainsi que son invitation éventuelle à une cérémonie de citoyenneté.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans,
- de ne pouvoir passer aucun concours ou examen d'État (bac ou permis de conduire par exemple) avant l'âge de 25 ans.

Informations Pratiques

Les élections municipales

Les électeurs sont appelés aux urnes pour élire leur nouvelle équipe municipale les 23 et 30 mars 2014.

Mode de scrutin

Rappel : La population à prendre en compte est la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2014, soit pour Escherange 619 habitants.

Pour les communes dont la population est inférieure à 1.000 habitants, la loi maintient le mode d'élection des élus municipaux selon un **scrutin majoritaire**, plurinominal à deux tours.

Les candidats se présentent sur une liste, mais les électeurs peuvent modifier les listes, panacher, ajouter ou supprimer des candidats sans que le vote soit nul, à condition de respecter le nombre maximum de conseillers. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste.

Cependant, **une déclaration de candidature est obligatoire quelle que soit la taille de la commune** (ce qui n'était pas le cas auparavant pour les petites communes).

Il n'y a pas obligation de parité homme/femme dans les communes de moins de 1.000 habitants.



L'obligation de déposer sa candidature, de manière isolée ou groupée

Elle est obligatoire au premier tour de scrutin pour tous les candidats et au second tour, pour les candidats qui ne se sont pas présentés au premier tour sauf si le nombre de candidats présents au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Elle indique expressément les nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, domicile et profession du candidat et comporte sa signature, et est assortie des documents officiels qui justifient qu'il satisfait aux conditions d'éligibilité.

Pour les sièges restant à pourvoir, un second tour est organisé : l'élection a alors lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Elle est déposée à la sous-préfecture au plus tard :

- au 1^{er} tour : le 3^{ème} jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18h00;
- au 2^{ème} tour (le cas échéant) : le mardi qui suit le premier tour, à 18h00.

Obtiennent un siège au conseil municipal, dès le premier tour, les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés soit 50% des voix + 1 et avoir recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.

Pour les communes de 500 habitants à 1.499 habitants, le nombre des conseillers se monte à 15 dont 4 adjoints au maximum.

Règles de communication pendant la période électorale

L'interdiction de distribuer ou de faire distribuer tout document électoral entre en vigueur la veille du scrutin à zéro heure. Il est interdit de procéder à l'appel téléphonique des électeurs afin de les inciter à voter pour un candidat.

fichage hors des emplacements réservés, l'insertion de publicité dans la presse pour vanter une candidature et la mise à disposition d'un numéro de téléphone gratuit pour les besoins de la campagne sont interdits.

seule la distribution des affiches, circulaires et bulletins demeure interdite.

A partir du 1^{er} septembre 2013, l'affichage

Par contre, l'interdiction de distribuer des tracts électoraux est abolie;

Le bulletin municipal, s'il ne revêt pas un élément de campagne mais un caractère informatif est considéré comme légal.

Les élections des conseillers communautaires

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, les conseillers communautaires (c'est-à-dire ceux qui représentent les communes dans les organes intercommunaux) sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Utilisation du fichier électoral

Tout candidat peut prendre connaissance et copie de la liste électorale, sous forme informatique ou papier, auprès de la commune à condition de ne pas en faire un usage commercial.

Seules les listes en cours de validité et celles des années précédentes peuvent être diffusées ; celles en cours de révision ne peuvent être communiquées.

La cérémonie des vœux organisée par la commune, dans la mesure où celle-ci est une manifestation traditionnelle et où le maire sortant ne fait aucune allusion à sa campagne n'est pas prohibée.

Le repas des anciens ainsi que la distribution des colis sont autorisés si cette pratique existait auparavant mais sans en augmenter la valeur.

Site internet du candidat

Un candidat est autorisé pour sa campagne à utiliser un site internet, s'il est financé par lui, afin de présenter son programme.

Cependant, il lui est interdit de porter à la connaissance du public un élément nouveau à un moment où ses adversaires n'auraient pas la possibilité d'y répondre.